Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20251105-DECCCAS2025_09-CC

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

CANTON DE DOUVRIN

COMMUNE DE VERMELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Vermelles en date du 6 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Président du CCAS,
Considérant que l'hôpital de Riaumont à Liévin, géré par l'association hospitalière Nord Artois Clinique (AHNAC), propose de mettre en place pour les résidents de la Résidence Autonomie « Henri Lucas » des dépistages de la fragilité et d'assurer un accès facilité à des prestations de soins favorisant le maintien de l'autonomie et par conséquent le maintien en résidence autonomie

DEC_CCAS2025_09

Objet : Convention de partenariat entre la Résidence Autonomie et l'hôpital de Riaumont

DECIDE

Article 1 : Il est conclu avec l'hôpital de Riaumont une convention de partenariat permettant de :

- faciliter les flux des patients et optimiser la prise en charge gériatrique,
- favoriser la communication des informations relatives aux résidents entre l'hôpital de Riaumont et la Résidence Autonomie,
- favoriser la mise en place de bonnes pratiques pour prévenir les hospitalisations et accompagner les transferts des résidents en milieu hospitalier,
- développer une culture gérontologique commune en favorisant les échanges de pratique et la formation des personnels.

Article 2 : La présente convention est conclue pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Article 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil d'Administration du CCAS lors de la prochaine réunion.

Fait à Vermelles, le 5 novembre 2025
Alain DE CARRION
Président du CCAS

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 05/11/2025
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 5 novembre 2025
Et de la publication le 5 novembre 2025